

Pour copie certifiée conforme à l'original et transmise à :

M. le sous-préfet d'AVRANCHES

M. le maire de BACILLY

M. le maire de DRAGEY-RONTHON

Mme le maire de GENETS

Mme le maire de MARCEY-LES-GREVES

M. le maire de SAINT-JEAN-LE-THOMAS

M. le maire de VAINS

M. le président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL-NORMANDIE - 1 rue Général Ruel - B.P. 540 - 50305 AVRANCHES CEDEX

M. le président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sélune - SMBS – Espace Eco Michel THOURY – 7 boulevard Willy Stein – 50240 SAINT JAMES

M. le président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sée et Côtiers Granvillais - SMPGA – ZA de la petite lande – 240 Rue Ampère – 50380 SAINT PAIR SUR MER

M. le président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Douve-Taute - Maison du Parc - 3 village Pont d'Ouve - Saint-Côme-du-Mont – 50500 CARENTAN-LES-MARAIS

M. le directeur de l'Agence de l'Eau Seine Normandie - Direction Territoriale et Maritime des Bocages Normands - 1, rue de la Pompe - BP 70087 – 14203 HEROUVILLE SAINT-CLAIR Cedex

Mme la déléguée départementale – Agence Régionale de Santé – Délégation Départementale Manche – Place de la Préfecture – BP 50431 – 50000 SAINT-LO

Mme la responsable du pôle « SATESE – Assainissement collectif » - Maison du Département – 98 , route de Candol – 50000 SAINT-LO

SAINT-LO, le 01 février 2024

Pour le Préfet, et par délégation,

Pour la directrice départementale des territoires et de la mer,

La Responsable de l'unité Protection de la Ressource et Aménagement,


Barbara TREMARE